

Observatoire des accidents du CD76



But et objectifs de l'observatoire des accidents

Faciliter l'adaptation des politiques départementales de sécurité routière à l'accidentalité :

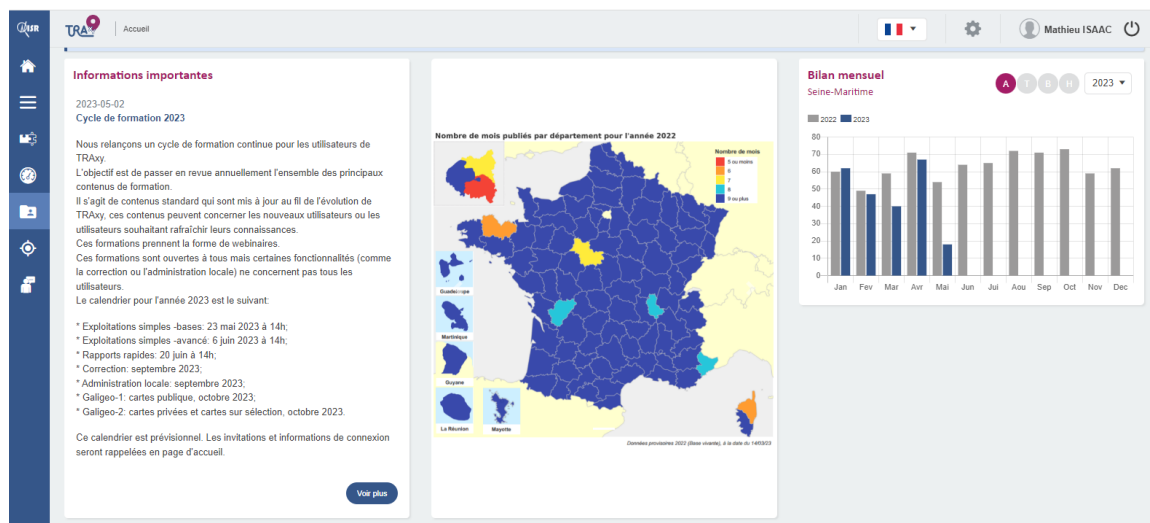
- En suivant dans le temps l'accidentalité sur Réseau Routier Départemental (RRD)
- En comparant les chiffres observés par rapport à l'année antérieure
- En dégagant des tendances grâce à une connaissance fine de l'évolution de l'accidentalité



Expression de besoin

En mai 2022, le Département a mandaté le Céréma pour la réalisation de l'Observatoire des accidents en exploitant l'application Traxy :

- Proposer les indicateurs les plus pertinents
- Développer des fonctionnalités dans TRAXY
- Élaborer une plaquette quadrimestrielle présentant l'ensemble des résultats de l'observatoire
- Mettre à disposition un outil simple à utiliser



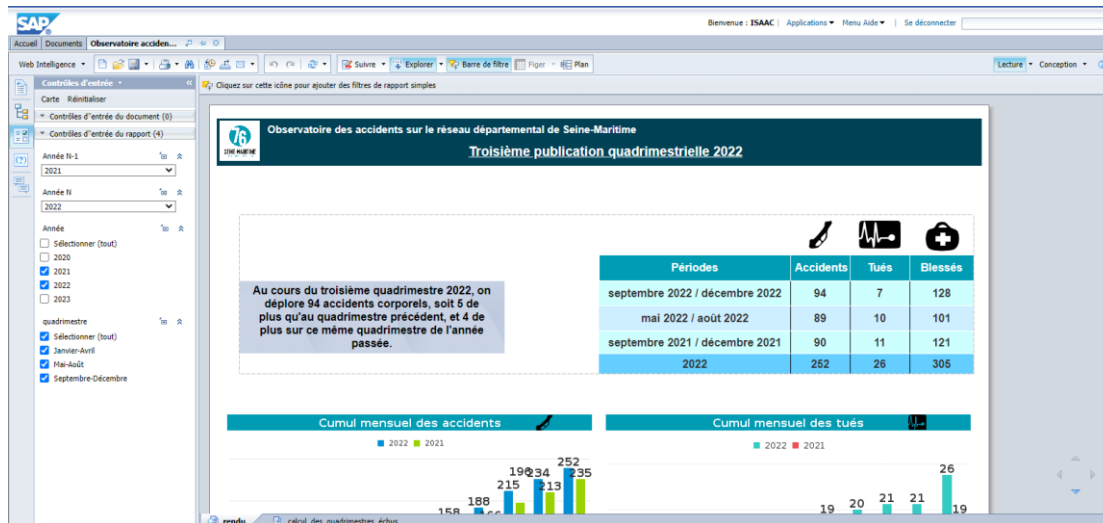
Indicateurs retenus

- Bilan ATB (Accidents corporels, tués, blessés) pour le quadrimestre en cours
- Cumuls mensuels du nombre de tués, du nombre de blessés et du nombre d'accidents
- Nombre de tués pour 100 accidents (gravité)
- Répartition du nombre d'accidents :
 - En ou hors intersection ;
 - En ou hors agglomération ;
 - De jour ou de nuit ;
- Répartition des blessés par catégories d'usagers
- Répartition des accidents sur obstacles par catégorie d'obstacles
- Répartition des tués par tranche d'âge



Edition de l'observatoire

- Lancement à partir de l'application web TRAXY qui permet d'interroger la base accident du ministère de l'intérieur
- Nécessité d'avoir un compte d'accès à TRAXY (convention ONISR/CD76 signée en 2020 pour 5 ans)
- Trois agents du service exploitation et sécurité routière sont identifiés pour le suivi accident en général et l'édition de l'observatoire en particulier
- Exécution d'une procédure relativement simple et décrite dans un tutoriel
- Obtention d'un document finalisé et diffusable en l'état



Présentation de la plaquette du premier quadrimestre 2024



Limites de l'observatoire

- Parution de l'observatoire avec 2 mois de décalage en raison du fonctionnement de la base accident
 - Prochaine édition prévue en novembre pour le 2ième quadrimestre 2024

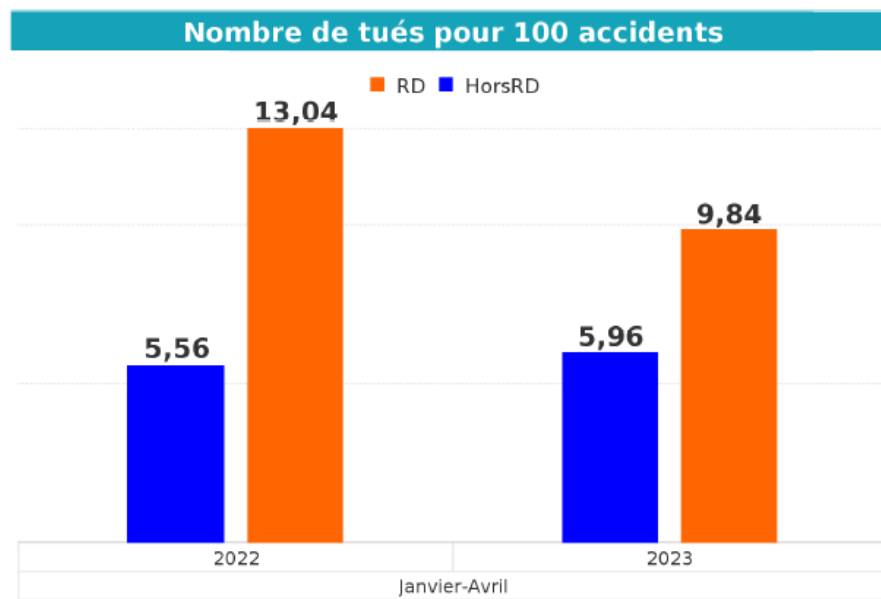
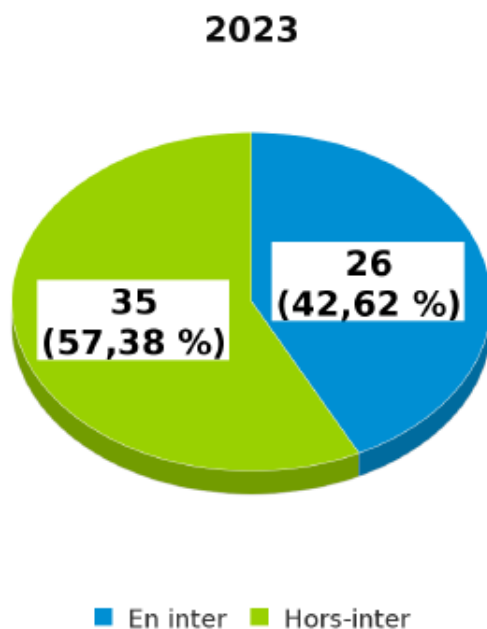
- Il n'est pas envisageable de discriminer le réseau local du réseau structurant

- Les seules données accessibles actuellement sont les données de la Seine Maritime :
 - Pas de comparaison entre RRD des autres départements de Normandie
 - Pas de comparaison entre RRD de départements comparables au département de la Seine-Maritime



Évolutions apportées en 2023

- Ajout d'une information en pourcent pour les indicateurs de type répartition
- Comparaison de l'indicateur gravité du RRD avec celui des autres réseaux (CD76)



Évolution de la démarche

- Développer et mettre en place un bilan accident périodique complémentaire à l'observatoire des accidents
- Fiabiliser les données accidents
 - Fiabilisation de la base accident Traxy
 - Fiabilisation de l'observatoire des accidents
- Établir des comparaisons avec d'autres territoires (caractéristiques du RRD proches)
- Établir des corrélations avec l'observatoire des vitesses du CD76



Merci de votre attention

mathieu.isaac@seinemaritime.fr – 06 70 82 85 49

